

Jeudi 17 octobre 2019

Décryptage du budget dédié à l'égalité femmes – hommes

Ces éléments sont issus de l'analyse du document de politique transversale (DPT) mis en ligne ce mercredi 16 octobre par le gouvernement.

Rédigé par
Caroline De Haas, collectif #NousToutes
@carolinedehaas

Principaux enseignements

La semaine dernière, la Secrétaire d'Etat à l'égalité annonçait que le gouvernement mobiliserait plus d'1 milliard d'euros pour l'égalité femmes – hommes et la lutte contre les violences.

Le détail du budget transversal vient d'être publié.

Le décalage entre les déclarations et la réalité est sidérant.

1. Sur les 1,11 milliards d'euros annoncés par la Ministre, **seuls 577 millions sont assurés**. Les autres n'ont pas encore été validés.

2. Sur les 1,11 milliards d'euros annoncés par la Ministre, **75% concernent des dépenses de coopération internationale**, dépenses pluri-annuelles (3 ans) mais comptabilisées intégralement en 2020 par Marlène Schiappa. Seuls 25% des 1,11 milliards concernent des politiques publiques nationales.

3. **Le DPT fait apparaître une baisse en 2019 et en 2020 du nombre d'équivalent temps plein (ETP) dédiés à la mise en place des politiques publiques d'égalité femmes – hommes et de lutte contre les violences.**

4. Marlène Schiappa présente dans la presse comme « nouvelles » des actions contre les violences sexuelles qui existent depuis plusieurs années. Actions qui – au vu du nombre de féminicides – ne sont manifestement pas suffisantes.

Nous attendions des actions nouvelles et ambitieuses pour faire reculer les violences sexuelles et les féminicides en France. Nous avons un document de communication politique qui ne montre pas de mobilisation nouvelle de la part du gouvernement. Les femmes victimes de violences méritent mieux.

DISPARITION DE L'ONDRP

Le Premier ministre a annoncé en octobre la suppression de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, outil de mesure des violences sexistes et sexuelles en France. L'argument avancé ? Des raisons budgétaires. Ce qu'on ne mesure pas n'existe pas dans les politiques publiques. Cesser de mesurer les violences sexuelles est un non-sens. Et une catastrophe. [Retrouvez la vidéo de #NousToutes sur Facebook.](#)

Analyse détaillée

Après plusieurs jours d'attente, le gouvernement a enfin publié le document de politique transversale sur l'égalité femmes - hommes. Ce document fait la liste de toutes les dépenses prévues en 2020 par l'Etat pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences.

Ce document de politique transversale (DPT) comprend donc le budget du Secrétariat d'Etat (29,8 millions, 0% d'augmentation en 2020) mais également tous les budgets – dans d'autres ministères - qui concourent à la politique d'égalité.

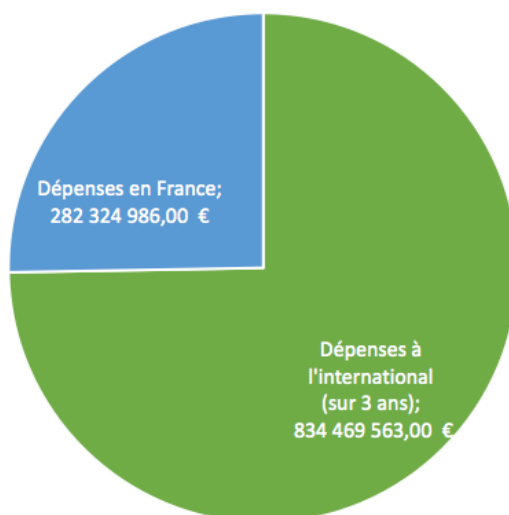
Quand on prend le temps de se pencher sur les 208 pages du DPT, on va de surprise en surprise.

👉 **Première surprise, alors que Marlène Schiappa annonçait 1, 1 milliard d'euros de budget, le document prévoit seulement 557 millions de crédits de paiement.**

Pour être validées, les dépenses doivent avoir la double validation : crédits d'engagement et crédit de paiement (c'est le ministère des finances qui l'explique ici (<https://www.economie.gouv.fr/cedef/quelle-difference-entre-autorisation-dengagement-et-credit-paiement>)). Les crédits de paiement sont donc les seuls crédits validés du budget. Les autres ne sont pas confirmés. Marlène Schiappa aurait dû préciser que le budget était de 1,1 milliard « dont la moitié pas vraiment sûr ».

👉 **Deuxième surprise, on découvre que le milliard qu'elle explique mettre dans la lutte contre les violences et l'égalité est en fait... composé à 75% de dépenses à l'international.**

La composition du budget transversal de Marlène Schiappa



Au total, sur les 1,1 milliard d'euros, c'est 75% des dépenses qui iront dans des projets de coopération internationale. Seul 25% du budget présenté par Marlène Schiappa servira à faire progresser l'égalité et à lutter contre les violences sexuelles en France.

Comment est calculé ce montant (énorme) de dépense dans les programmes de coopération et de développement ? C'est expliqué dans le document :

ÉVALUATION DES CRÉDITS

Les montants élevés en AE pour le PLF 2020 sont dus à l'enclenchement concomitant de nouveaux cycles de contributions triennales à des banques multilatérales de développement, ainsi qu'aux nouveaux engagements pris dans le cadre de la présidence française du G7 :

- AE engagées pour trois ans pour un nouveau cycle de dons à l'AID => + 142 M€ par rapport à 2019 (ratio 10% genre sur un montant de 1,4 Md€ en AE)
- AE engagées pour le FAD => +378 M€ (ratio 75% genre)
- AE engagées pour la BASD => + 22M€ (ratio 48 % genre)
- AE pour les initiatives prises dans le cadre du G7 pour l'égalité femmes hommes => +67 M€ (ratio 100% genre)

L'effet total est de plus de 600 M€.

Les AE 2021 devraient donc retrouver un niveau plus faible, de l'ordre de celui de 2019.

Sur les budgets qui seront donnés au Fonds africain de développement (FAD), le gouvernement français estime donc que 75% seront consacrés à l'égalité. Comment ? Parce que 75%, c'est la part des projets de la Banque africaine de développement obtenant des « résultats satisfaisants » en termes d'égalité de genre.



Les 767 792 596 € du programme 110 « Aide économique et financière au développement » sont des budgets pluriannuels (engagés sur 3 ans). Marlène Schiappa ne s'encombre pas de ce détail, elle met tout dans le budget 2020.

Comme vous pouvez le voir, le document de politique transversale prévient d'ailleurs que l'an prochain, les crédits reviendront à leur niveau « normal » (comprendre bas).

👉 Troisième surprise, les modes de calcul du budget transversal porté par Marlène Schiappa. On découvre que les 577 millions prévus (et sécurisés) sont construits de manière... originale pour ne pas dire complètement farfelue. Le budget transversal égalité présente par exemple une dépense de 138 millions de dépenses liées à l'Éducation Nationale.

P140 Enseignement scolaire public du premier degré	70 549 687	70 549 687	71 804 206	71 804 206	72 659 164	72 659 164
P140-02 Enseignement élémentaire	70 549 687	70 549 687	71 804 206	71 804 206	72 659 164	72 659 164
P141 Enseignement scolaire public du second degré	58 789 178	58 789 178	64 858 036	64 858 036	65 627 315	65 627 315
P141-01 Enseignement en collège	38 246 712	38 246 712	38 403 269	38 403 269	38 858 769	38 858 769
P141-02 Enseignement général et technologique en lycée	17 915 415	17 915 415	22 972 800	22 972 800	23 245 279	23 245 279
P141-03 Enseignement professionnel sous statut scolaire	2 627 051	2 627 051	3 481 967	3 481 967	3 523 267	3 523 267

L'Éducation Nationale investit 138 millions d'euros par an sur l'égalité filles garçons et la lutte contre les violences ? Non. Ne rêvez pas.

Ces dépenses correspondent au salaire des ... enseignant.e.s de premier et second degré. En effet, le gouvernement considère que chaque enseignant.e.s parle d'égalité aux élèves dans l'année et considère qu'une partie du salaire des enseignant.e.s concourt à l'égalité entre les femmes et les

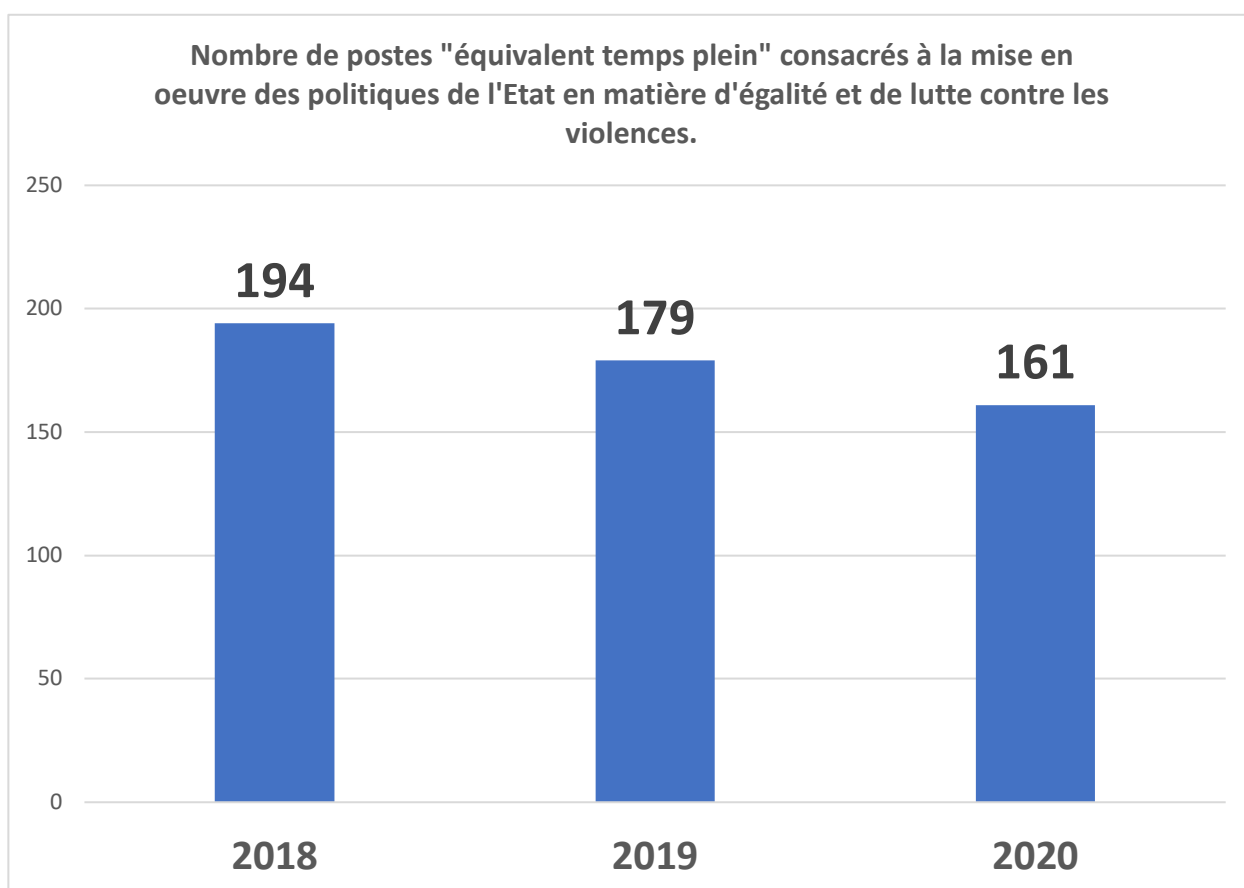
hommes. Le mode de calcul, expliqué en 2018 (voir capture d'écran), a disparu en 2019 du document de politique transversale.

Compte tenu de la polyvalence des enseignantes et enseignants du premier degré, cette sensibilisation est transversale à l'ensemble des enseignements, et cela d'autant plus que les programmes disciplinaires entrés en vigueur à la rentrée 2016 ont été conçus, dans leur rédaction et dans leur contenu, comme des vecteurs d'une culture de l'égalité dès le plus jeune âge. Pour autant, c'est l'inscription en tant que telle de l'égalité entre les filles et les garçons dans les programmes d'Enseignement Moral et Civique (EMC) des cycles 2 (CP – CE1 – CE2) et 3 (CM1 – CM2 – 6^e) qui permet, depuis la rentrée 2015, de déterminer plus finement la part consacrée à ce sujet dans les domaines disciplinaires « Questionner le monde – Enseignement moral et civique » au cycle 2 et « Histoire et géographie – Enseignement moral et civique » au cycle 3.

La quote-part du temps de service des enseignants du 1^{er} degré consacré à la promotion de l'égalité femme-homme pendant les heures consacrées à l'EMC est évalué 0,63 %.

👉 **Quatrième surprise, lorsque l'on regarde la ligne qui baisse le plus dans le budget.** C'est le programme 124-20, qui concerne les personnels (fonctionnaires) qui mettent en œuvre les politiques publiques décidées par le gouvernement. C'est vrai que pour démultiplier une priorité au niveau national, c'est logique de baisser le nombre d'emplois.

En 2018, le budget de l'État prévoyait 194 équivalents temps plein (ETP) pour ce service (Service des droits des femmes). En 2019, le nombre d'ETP était réduit à 179. En 2020, c'est 161...



Qui dit vrai ?

Le document de politique transversale de Marlène Schiappa indique que le programme 124-20 (Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes) est de 18 212

488€. Mais sur le document budgétaire de la cohésion sociale, il prévoit 13 496 941 € (-5%)

Programme	2019	2020	Écart	2019	2020	Écart
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	14 220 151	13 496 941	-5,09	14 220 151	13 496 941	-5,09

Source : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance-publique/files/farandole/ressources/2020/pap/pdf/PAP2020_BG_Solidarite_insertion_eq_alite_chances.pdf

👉 **Cinquième surprise, on découvre à la lecture du document que 560 places auraient été créées en 2019 pour l'hébergement des femmes victimes de violences. Les associations spécialisées ne les ont pas encore vues.**

EVALUATION DES CREDITS CONSACRES A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

En 2018, l'État a financé 4876 places d'hébergement d'urgence généraliste ciblées pour les femmes victimes de violence conjugale pour un coût total estimé à 69,4 M€.

En 2019, du fait de l'engagement du gouvernement, de nouvelles places sont en cours de création pour renforcer le parc à une hauteur estimée de 560 places, soit un budget annuel revu à 77,3 M€. Ces budgets ne tiennent pas compte des places ouvertes en résidences sociales.

En 2020, le Premier ministre a annoncé la création de 1 000 places nouvelles ; 250 pour de la mise en sécurité et 750 pour du logement temporaire (via l'allocation de logement temporaire).

Est-ce que les 250 places annoncées pour 2020 appartiendront également au monde imaginaire ?

👉 **Sixième surprise, Marlène Schiappa a présenté son budget comme un effort sans précédent pour faire reculer les violences sexistes et sexuelles.**

Elle parle de 230 millions d'euros investis par le Ministère de l'Intérieur. Ces 230 millions n'apparaissent pas dans le document de politique transversale, impossible donc d'en connaître le détail.

Ce qu'on sait, c'est ce que Marlène Schiappa raconte dans les médias : elle explique que c'est le gouvernement d'Emmanuel Macron qui a décidé de ces dépenses. La plupart de ces dispositifs ont été créés ... avant l'élection d'Emmanuel Macron. **Les 73 psychologues que Marlène Schiappa a annoncé avoir recruté dans les commissariats existent depuis 2007.**

- ▶ **73 psychologues en commissariat.** Depuis 2007, des psychologues cliniciens sont engagés sous contrat par la police nationale, au bénéfice exclusif des usagers. Ils proposent un soutien psychologique aux victimes d'infraction pénale mais également aux témoins ou proches et enfin aux auteurs, dans une perspective de prévention de la récidive. Un plan triennal de renforcement de ce dispositif a été lancé pour recruter 18 psychologues supplémentaires.

Les correspondants locaux de lutte contre les violences intrafamiliales depuis 2005.

Le premier plan comprenait dix mesures, telles que l'accueil et l'hébergement des femmes victimes, un accompagnement professionnel, une facilitation d'accès à la justice et à une protection contre le compagnon violent, un plus grand soutien financier des associations et une prévention des violences dès l'école. **Ce premier plan avait notamment permis la création du poste de correspondant départemental de lutte contre les violences intrafamiliales dans chaque groupement de gendarmerie.**

👉 Septième surprise, Marlène Schiappa attribue à la politique d'égalité l'intégralité de dispositifs qui ne sont pas uniquement consacré à cette thématique .

C'est le cas des correspondants départementaux « aide aux victimes » dont les salaires sont comptabilisés « lutte contre les violences » alors qu'ils ne sont pas du tout uniquement mobilisés sur ce sujet mais sont à disposition de toutes les personnes victimes.

L'aide aux victimes dans les commissariats de la police nationale

14 janvier 2016

Le correspondant départemental "aide aux victimes"

Chaque direction départementale de la sécurité publique a installé un correspondant départemental « aide aux victimes ». Il a pour mission d'entretenir des relations avec les associations, d'organiser l'amélioration de l'accueil, de centraliser les renseignements utiles aux victimes, d'assurer le suivi des procédures pénales pour donner l'information sur le déroulement des enquêtes.

Il veille à la cohérence de l'action policière tout au long du processus d'intervention sur les lieux de l'infraction, de l'accueil de la victime, de la mise en œuvre de mesures d'urgence lorsqu'elles sont nécessaires.

Il est en relation avec de multiples intervenants (mairie, services sociaux, structures médicales et hospitalières, centres d'hébergement).

Chaque groupement de gendarmerie départementale dispose d'un officier « prévention-partenaire-correspondant aide aux victimes ». Il représente la gendarmerie nationale au comité spécifique pour l'aide aux victimes créé au sein du conseil départemental de prévention de la délinquance. Il est également chargé de sensibiliser l'ensemble du personnel et d'entretenir des relations avec les autres partenaires publics ou associatifs sur la thématique de l'aide aux victimes et de la prévention.

Source : <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Aide-aux-victimes/Aide-aux-victimes-presentation-des-differents-dispositifs/L-aide-aux-victimes-dans-les-commissariats-de-la-police-nationale>

Marlène Schiappa intègre dans son budget la dépense « correspondants territoriaux de prévention de la délinquance ». Ces fonctionnaires sont chargées de la prévention de la délinquance en général. Donc des violences au sein du couple mais aussi par exemple des trafics aux alentours des lycées et collèges.

Source : http://www.ardennes.gouv.fr/IMG/pdf/pour_lamelioration_des_relations_entre_la_population_et_les_forces_de_securite_de_l_etat.pdf

C'est également le cas de la politique d'action sociale de la fonction publique. Marlène Schiappa considère que les 1 millions d'euros que l'État mobilise chaque année pour le logement d'urgence concerne exclusivement les femmes. Ce n'est pourtant pas ce que dit le document budgétaire du programme 148

b) Le logement d'urgence : 1 M€ en AE et en CP

La dotation budgétaire plus importante en 2020 doit permettre un accès plus facile à un logement ou un hébergement temporaire aux agents soudainement placés dans des circonstances d'urgence sociale ainsi qu'à ceux exprimant un besoin provisoire de logement sans urgence sociale.

Source : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2020/pap/pdf/PAP2020_BG_Gestion_finances_publicques_ressources_humaines.pdf

C'est enfin le cas des intervenants sociaux en gendarmerie dont les missions sont détaillées sur le site internet de leur association. Les violences font sans nul doute partie de leur travail mais considérer que l'entièreté de leur temps de travail concoure à la lutte contre les violences est grossier.

Les missions de l'intervenant social relèvent de l'action sociale et ne sont pas des missions de sécurité publique.

Les principales missions de l'intervenant social, en commissariat et/ou en gendarmerie peuvent se résumer ainsi :

- Accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre
- Intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence
- Participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation
- Informations et orientations spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun
- Facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère sociomédico-éducative
- Participation à l'observatoire national du dispositif en complétant régulièrement la grille statistique du ministère de l'intérieur et en rédigeant un rapport d'activité annuel

Source : <http://www.aniscg.org/fr/pages/competences-3.html>